

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2017**

PRESENTS : Anne DROIN ; Henri MEJEAN ; Catherine BONY ; Vincent SEUX ; Martine DALMAS ; Antonin DURIEU ; Jean-Isidore FORISSIER ; Daniel EPALLE ; Muriel BRUNON ; Claudie CHORAIN ; Roger DEFOURS ; François EPALLE ; Catherine MOUNIER ; Josselin DOURRET.

ABSENTE EXCUSEE : Kenza THIERS ayant donné pouvoir à Anne DROIN.

SECRETAIRE : Jean-Isidore FORISSIER.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2017.

La présence d'Antonin Durieu est appréciée de tous.

Local partagé de la Maison de santé :

M. MEJEAN Henri ,1^{er} adjoint, propose au Conseil Municipal de délibérer sur le règlement de fonctionnement pour la gestion du local partagé de la Maison de Santé (description, utilisation, tarifs, modalités de réservation, paiement des charges et présentation d'une assurance).

Après avoir soulevé un problème de clé de ce local, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de fonctionnement présenté.

Tarifs communaux 2018 :

Madame le Maire propose de se prononcer sur l'évolution des tarifs communaux en 2018 (locations des salles, droits de place, concessions au cimetière). Ceux-ci restent inchangés par rapport à 2017.

Les différents tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Tarifs travaux d'assainissement 2018 :

Madame le Maire fait part qu'il y a lieu de fixer des tarifs lors de l'intervention des services techniques pour des travaux sur le réseau d'assainissement. Le tarif de main d'œuvre reste inchangé soit 20,80 € H.T. / heure. L'heure de pelleuse (engin+ personnel) passe à 60 € H.T. / heure.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Tarifs travaux d'eau 2018 :

Madame le Maire fait part qu'il y a lieu de fixer des tarifs lors de l'intervention des services techniques pour des travaux sur le réseau d'eau. L'heure de pelleuse passe à 60 € H.T., les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

Acompte subvention à l'OGEC Champagnat :

Madame le Maire propose de verser un acompte sur la subvention à l'OGEC, afin que cette dernière puisse verser ses cotisations sociales et faire face aux règlements les plus urgents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'un acompte de 15 000 € sur la subvention 2018.

Mandatement des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget primitif 2018 :

Pour régler les factures d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2018, Madame le Maire a la possibilité, avec l'autorisation du Conseil Municipal, de mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Demande de subvention "Voirie communale et rurale – Programme 2018" :

Madame le Maire présente le compte-rendu de la commission Voirie qui souhaite effectuer la réfection de la route du Tracollet pour le programme 2018.

Le Conseil approuve à l'unanimité le programme de voirie et la demande de subvention du Conseil Départemental.

Demandes de subventions « Travaux d'alimentation en eau potable la Frache et le Portey »:

Madame le Maire présente les travaux d'adduction d'eau potable aux hameaux de la Frache et du Portey ainsi que le plan de financement pour un montant total estimé à 89 430 € H.T ; cette dépense sera inscrite au budget 2018. Il faut réitérer la demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée et renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Régional, celle-ci étant restée jusque-là sans réponse.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention pour ce projet.

Roger DEFOURS regrette cependant qu'il n'y ait pas eu de commission « EAU » organisée pour discuter des choix concernant l'alimentation en eau potable des hameaux non desservis.

Décisions modificatives - Budget Chauffage bois :

Afin de pouvoir honorer une facture d'électricité émanant de l'EHPAD de Marllhes, une décision modificative sur le budget Chauffage bois a été approuvée par le Conseil Municipal :

+530 € au compte 6061 « Fournitures non stockées »

'- 530 € au compte 658 « Autres charges de gestion »

Renouvellement de convention de pâturage avec Mr FRACHON :

Après plusieurs modifications demandées par Mr FRACHON, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention rectifiée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Dans la même séance :

Le Conseil Municipal remet à délibérer ultérieurement 2 dossiers :

- Avant signature, il convient de modifier certains termes de la convention de partenariat avec Le Toit Forézien quant à la valorisation et l'assistance à la commercialisation des locaux de l'ancienne maison de retraite.
- Il manque de précisions (notamment sur les surfaces et les prix) dans l'avenant à la convention opérationnelle avec EPORA. Il est convenu d'un rachat des surfaces restantes en 2018 avec étalement du règlement sur 5 ans.
